Mise en ligne: 17 juillet 2017.

Dernière modification: 8 novembre 2022.

www.entreprises-coloniales.fr

SOC. DES TRANSPORTS DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE, S.T.A.O.



Coll. Stéphane Merucci SOCIÉTÉ DES TRANSPORTS DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE S.T.A.O.

Société anonyme au capital de huit cent mille francs divisé en 8.000 actions de 100 fr. chacune

Droits de timbre acquittés par abonnement vvvvvvvv Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel* du 17 octobre 1926

> Capital porté à 1.800.000 fr. par l'assemblée générale extraordinaire du 5 novembre 1926

Statuts déposés chez Me Laeuffer, notaire à Paris

Siège social à Paris

ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR

nº 4,909

entièrement libérée

Par délégation du conseil d'administration : Delory (?) Un administrateur : Jean Peyrou.

Imprimerie Chaix, rue Bergère, 20, Paris. — (Encre Lorilleux).

SOCIÉTÉS NOUVELLES

Société des transports de l'Afrique Occidentale, S.T.A.O. (La Journée industrielle, 8 octobre 1926) (Revue générale du froid, octobre-novembre 1926)

Société anonyme. Objet : la création de lignes de navigation et l'exploitation de tous services et entreprises de transports maritimes et fluviaux ou terrestres ; le drainage des cotons, ainsi que toutes exploitations commerciales, industrielles et agricoles. Siège : Paris, 44, boulevard Haussmann. Capital: 800.000 fr., en actions de 100 fr., toutes souscrites en numéraire ; il pourra être porté à 5 millions. Il a été créé, en outre, 3.000 parts de fondateur, attribuées en rémunération d'apports à M. Jean Peyrou, industriel, à Neuilly-sur-Seine (Seine), 31 bis, rue de Longchamp. Ce dernier compose le premier conseil d'administration, avec MM. [Lucien] Vautier, ingénieur, à Paris, 166, rue du Faubourg-Saint-Honoré, et [Lucien] Mondollot, industriel, à Paris, 231, boulevard Pereire.

(Les Archives commerciales de la France, 12 octobre 1926)

Paris. — Formation. — Soc. anon. dite soc. des TRANSPORTS de l'AFRIQUE OCCIDENTALE S.T.A.O, 41, b. Haussmann. — 99 ans. — 800.000 fr. — 21 sept. 1926. — Droit.

1929 (décembre) : CAPITAL PORTÉ DE 0,8 À 1,8 MF



Coll. Jacques Bobée www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Jacques_Bobee.pdf SOCIÉTÉ DES TRANSPORTS DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE S.T.A.O.

Société anonyme au capital de un million huit cent mille francs divisé en 18.000 actions de 100 fr. chacune

Droits de timbre acquittés par abonnement vvvvvvvv Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel* du 30 décembre 1926

Statuts déposés chez Me Laeuffer, notaire à Paris

Siège social à Paris

ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR entièrement libérée Par délégation du conseil d'administration : Delory (?) Un administrateur : Jean Peyrou. Imprimerie Chaix, rue Bergère, 20, Paris. — (Encre Lorilleux).

Société des transports de l'Afrique Occidentale, S.T.A.O. (*Le Droit*, 7 décembre 1926)

Capital porté de 0,8 à 1,8 MF.

INFORMATIONS FINANCIÈRES Société des Transports de l'Afrique Occidentale (S.T.A.O.) (*La Journée industrielle*, 13 août 1927)

La Société des Transports de l'Afrique Occidentale, au capital de 1.800.000 francs, a pour objet les transports par voie de terre au moyen de camions automobiles, l'achat et la vente des différents produits de la colonie.

Au Togo, centre principal de son activité, l'organisation de la société est absolument remarquable et lui assure une place privilégiée.

La S.T.A.O. possède également à Atakpamé un important matériel perfectionné, destiné à l'engrenage du kapock et du coton, ces produits, drainés par les camions de la S.T.A.O., lui assurent une source de bénéfices. Il est intéressant de remarquer que la qualité du kapock en provenance des réglons où s'exerce l'activité de la société est très belle. Le prix de vente est extrêmement rémunérateur, les marchés européens recherchant cet article, pour lequel la demande dépasse toujours l'offre.

En dehors de ces éléments, suffisants à eux seuls pour assurer la prospérité de l'entreprise, un fait nouveau vient de se produire qui doit avoir pour la société S.T.A.O. les plus heureuses conséquences.

La Société des Transports de l'Afrique Occidentale (S.T.A.O.) vient de signer avec le gouvernement du Togo un contrat lui assurant, pour une durée de dix années, l'exclusivité des transports administratifs par voie de terre.

Il y a là, pour la S.T.A.O., outre des avantages moraux indiscutables, une source de bénéfices intéressants.

La société a décidé, profitant de son organisation au point de vue transports, d'adjoindre et de commencer dès maintenant l'achat du cacao au Togo et en Gold Coast, colonie qui touche au Togo et dont la production en cacao est de l'ordre des 3/5e de la consommation mondiale.

La société possède actuellement à pied d'œuvre, à la colonie :

36 camions automobiles, dont 24 Unic et 12 Latil.

La société est en exploitation.

(Le Droit, 3 décembre 1927)

Soc. des TRANSPORTS DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE, 10, Maubeuge. — Capital porté de 3.200.000 fr. à 5.000.000 fr. — 19 nov. 1927.

Société des Transports de l'Afrique Occidentale (S.T.A.O.) (*La Journée industrielle*, 13 août 1927)

Une récente assemblée extraordinaire a régularisé l'augmentation du capital porté de 1.800.600 fr. à 5 millions, par l'émission au pair de 32.000 actions nouvelles de 100 francs.

(La Cote de la Bourse et de la banque, 1er août 1928) (Le Droit, 6 septembre 1928) Transports de l'Afrique Occidentale. — L'assemblée extraordinaire du 3 mai a autorisé le conseil à porter le capital de 6 à 40 millions de francs.

Transports de l'Afrique Occidentale « S. T. A. O. ». (Les Documents politiques, septembre 1928)

Augmentation de capital de dix millions par la création de 100.000 actions nouvelles, émises au prix de 130 francs, et qui auront droit, pour l'exercice 1928, à l'intérêt statutaire, *prorata temporis*, et, éventuellement, à la moitié du superdividende qui sera distribué pour cet exercice aux actions anciennes.

La souscription, qui. a lieu du 3 au 18 juillet 1928 inclusivement, est réservée à titre irréductible et à titre réductible aux propriétaires des 50.000 actions composant le capital actuel de la société, à raison de douze actions nouvelles pour une part, et aux propriétaires de parts de fondateur.

L'exercice du droit de préférence sera constaté par la remise du coupon n° 3, tant des actions actuelles que des parts de fondateur.

Les versements, accompagnés des coupons et des bulletins de souscription, doivent être effectués le 18 juillet 19:48 au plus tard, au crédit du compte de la Société des transports de l'Afrique Occidentale « S.T.A.O. », à la Banque française de l'Afrique, 23, rue Taitbout, à Paris.

(La notice, prescrite par la loi du 30 janvier 1907, a été insérée dans le *Bulletin des annonces légales obligatoires* du **2 juillet 1928**.)

Société des transports de l'Afrique Occidentale (S. T. A. O.) (*La Journée industrielle*, 23 juin 1928)

L'assemblée ordinaire, tenue hier, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1927 présentant un chiffre de bénéfices bruts de 790.355 fr. 46 et un bénéfice net de 218.734 fr. 91. Après dotation de la réserve légale, le reliquat disponible de 207.798 fr. 20 a été reporté à nouveau.

Les nominations en qualité d'administrateurs de MM. Charles de Baudel, Louis Dausset ¹, André Demoreuil, A.-B. Mondollot et Henry Paté ont été ratifiées.

Une assemblée extraordinaire, tenue ensuite, a autorisé le conseil d'administration à porter le capital, en une au plusieurs fois, à 40 millions, par la création d'actions de numéraire.

Augmentation de capital INDUSTRIE (Le Bulletin mensuel de l'Agence économique de l'AOF, 1928, p. 289)

Société des Transports de l'Afrique Occidentale : Capital porté de 5 à 15 millions de francs.

¹ Louis Dausset (1866-1940) : voir sa notice actualisée sur le Qui êtes-vous ? 1924 : www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/Qui_etes-vous_1924-AOF.pdf

1928 (août) : capital porté de 5 à 15 MF



Coll. Jacques Bobée www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Jacques_Bobee.pdf SOCIÉTÉ DES TRANSPORTS DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE S.T.A.O.

Société anonyme au capital de 15.000.000 de francs divisé en 150.000 actions de 100 fr. chacune

Droit de timbre acquitté par abonnement vvvvvvv Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel* du 28 août 1928

Statuts déposés chez Me Laeuffer, notaire à Paris

Siège social à Paris

ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR entièrement libérée Un administrateur : Baudel (?). Par délégation du conseil d'administration : (?) Bernard frères, Paris..

TOGO Cour d'assises (Les Annales coloniales, 7 mars 1929)

Sont désignés pour former le collège des assesseurs près la Cour d'assises du Togo pour l'année 1929 :

MM. ... Vautier, administrateur délégué de la S. T. A. O. ..., tous demeurant à Lomé.

Transports de l'Afrique Occidentale (S. T. A. O.) (La Journée industrielle, Paris-Soir, 8 août 1929)

L'exploitation a laissé en 1928 une perte de 474.496 fr. contre un bénéfice de 790.355 francs. En tenant compte des frais généraux, le déficit est de 1 million 193.641 francs contre un bénéfice net de 218.734 francs.

Le rapport du conseil, qui sera présenté à l'assemblée du 19 août, attribue la perte de l'exercice au fait que la société a dû organiser un service de transports au Togo, dont l'exploitation n'interviendra que pendant l'exercice en cours.

Transports de l'Afrique Occidentale (S. T. A. O.) (*La Journée industrielle*, 21 août 1929)

L'assemblée ordinaire tenue le 19 août a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 démembre 1928, se soldant par une perte de 1 million 193.641 fr. 57.

Les actionnaires ont ratifié la nomination, en qualité d'administrateur, de M. Roger Freund-Deschamps et donné *quitus* de leur gestion à MM. Henry Paté et Peyrou, administrateurs démissionnaires.

Parlementaires et financiers, (*Documents politiques*, avril 1930)

PATÉ, Henry [1878-1942]

Député de la Seine [1910-1936]

Adresse: 109, avenue Henri-Martin, à Paris (XVIe).

Administrateur : Société de transports de l'Afrique occidentale (nommé à l'assemblée du 22 iuin 1926).

M. Henry Paté a donné sa démission de tous les conseils d'administration auxquels il appartenait le 10 novembre 1928.

TRANSPORTS DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE (S.T.A.O.) (Le Journal des débats, 4 octobre 1930)

Les résultats de l'exercice 1929 se traduisent par une nouvelle perte de 343.578 francs, contre 1.193.641 francs en 1928, soit un solde débiteur total de 1.537.219

francs, en regard duquel figure le reliquat bénéficiaire de 207.798 francs, reporté de 1927.

TRANSPORTS DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE (S. T. A. O)

(L'Information financière, économique et politique, 19 octobre 1930)

L'assemblée ordinaire, tenue le 18 octobre, a approuvé les comptes de l'exercice 1929, faisant ressortir un solde débiteur de 343.578 fr. 90, perte imputable au début de l'exercice, où les services transports fonctionnaient en partie seulement. Les bénéfices bruts d'exploitation se sont élevés à 1.165.895 fr. 77 et les frais généraux à 1.500.664 fr.78.

L'exercice écoulé présente une amélioration notable par rapport à l'exercice 1928, qui s'était clos par une perte de 1.123.641 francs, alors que, pour l'année 1929, l'exploitation produit un bénéfice brut important. L'augmentation des frais généraux est inférieure à la progression des bénéfices d'exploitation et cette situation est encourageante pour l'avenir de la société.

La société a organisé à la colonie de nouvelles lignes de transports, notamment : Anecho-Grand-Popo et Grand-Popo-Segborque qui assurent la liaison voyageurs et marchandises Togo-Dahomey en harmonie avec les chemins de fer de ces deux colonies : Lome Queta, qui assure la liaison Togo-Gold Coast ; Lome-Tsevié et Palime-Atakpamé, cette dernière ligne reliant les terminus des chemins de fer du centre et de l'ouest du Togo.

Le conseil a organisé dans les différents postes la vente des articles quincaillerie, automobiles, articles de bâtiment. Ces organisations, faites sans aucuns frais supplémentaires, ont permis un chiffre d'affaires satisfaisant.

ENTREPRISES COLONIALES

Transports de l'Afrique Occidentale (S.T.A.O.) (La Journée industrielle, 17 avril 1931) (Les Annales coloniales, 21 avril 1931)

L'assemblée ordinaire du 10 avril a ratifié les nominations de MM. Georges Hurpeau, Louis Duparque, Guignabaudet et Froger comme administrateurs.

Elle a autorisé le conseil à contracter un emprunt d'un montant maximum de 4 millions par l'émission d'obligations gagées par l'actif social. Les conditions de l'opération seront fixées par le conseil.

Le rapport rend compte de l'amélioration de la situation ; toutefois, l'exercice 1930, dont les comptes seront présentés prochainement, portera les charges de la liquidation du passé.

TRANSPORTS DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE (S. T. A. O.). (Le Journal des débats, 29 septembre 1931)

Les comptes de l'exercice écoulé, qui seront présentés à l'assemblée ordinaire du 12 octobre, feraient apparaître une perte à peu près égale à celle de l'exercice précédent qui avait été de 343.578 francs.

Transports de l'Afrique Occidentale. (*Le Pionnier*, 20 novembre 1931)

Il y a des sociétés qui ont la vie dure. La Société des transports de l'Afrique occidentale est de celles-là. Avec un capital porté à 15 millions, elle a déjà trouvé le moyen de perdre 1.193.041 fr. en 1928 et 343 578 francs en 1929. Pour 1930, le déficit ressort encore à 454.702 francs. Le solde débiteur total se chiffre ainsi par 1 991 922 francs.

À examiner le bilan, on est tenté de croire que si le poste Magasins Colonie n'était pas passé de 2 789 668 francs à 3.581 465 francs et les stocks de produits coloniaux de 97 446 fr. à 1 million 136.321 francs, la perte de l'exercice 1930 serait beaucoup plus importante. Le fait qu'au passif apparaît un compte nouveau : créditeurs à long terme pour 2.150.000 francs n'est pas non plus très excitant.

De là à en conclure que les Transports de l'Afrique Occidentale charrient un peu fort, il n'y a pas loin. Les possesseurs d'actions et de parts doivent d'ailleurs en être persuadés depuis pas mal de temps.

(L'Argent.)	
-------------	--

(Les Documents politiques, diplomatiques et financiers, février 1932)

M. Louis DAUSSET, ancien sénateur, administrateur de diverses sociétés, parmi lesquelles : ... Société des transports de l'Afrique occidentale... [...]

Société des Transports de l'Afrique Occidentale (L'Information financière, économique et politique, 7 mai 1932)

L'assemblée ordinaire, convoquée à titre extraordinaire pour le 27 avril a pris acte de la démission de leurs fonctions d'administrateurs de MM. Couve, Martin, Borgeaud, Bourgas, de Remuzat, Thiébaut ², Deschodt, Lazare, Virat, Duparque et Flise.

Elle a nommé un nouveau conseil composé de MM. Lazare, Virat, Thiébaut, le marquis de Kermel et ratifié la cooptation, en qualité d'administrateur, de M. Roqueplo, faite par le conseil d'administration.

Questionné sur les raisons de la démission de l'ancien conseil, le président a indiqué que celui-ci avait réussi, en février dernier, à sauver la société d'une grave crise de trésorerie qui l'aurait menée à la faillite si elle m'avait pas reçu une solution ; puis qu'un groupe nouveau, qui a apporté des fonds importants à la société et possède la majorité, a manifesté le désir légitime, d'être représenté, dans le conseil .et d'y jouer un rôle actif et prépondérant. Ces motifs ont conduit le conseil, alors en exercice, à démissionner en totalité.

L'assemblée, sur la proposition du conseil, a désigné M. Noyeau, expert-comptable, comme commissaire des comptes, en sus de ceux désignés par l'assemblée d'octobre dernier, afin d'assurer le contrôle des écritures sociales par un technicien.

² Probablement *Victor* Eugène Thiébaut (1875-1963) : polytechnicien, président de la Cie française des mines du Laurium (1929). Voir encadré :

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Francaise_du_Laurium.pdf

SOCIETE DES TRANSPORTS DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE (Le Journal des débats, 13 septembre 1932)

Cette société a déposé son bilan le 13 août pour obtenir le bénéfice de la liquidation judiciaire.

Mise en liquidation judiciaire de la Société des Transports de l'Afrique Occidentale (*La Journée industrielle*, 10 janvier 1933)

Un jugement du tribunal de commerce de la Seine, en date du 7 janvier, met en état de liquidation judiciaire la Société des Transports de l'Afrique

Occidentale, au capital de 15 millions, ayant pour objet l'entreprise de transports aux colonies, avec siège à Paris, 10, rue de Maubeuge.

M. Guyot a été nommé juge commissaire, et M. Rempler, 10, rue Monsieur-le-Prince, liquidateur provisoire.

FAILLITES (La Journée industrielle, 17 mars 1933)

— Société des Transports de l'Afrique occidentale, société anonyme au capital de 15 millions de francs, ayant pour objet l'entreprise de transports aux colonies, avec siège à Paris. 10. rue de Maubeuge. Juge comm. M. Guyot. Syndic prov. : M. Rempler.

Société des Transports de l'Afrique Occidentale (S. T. A. O.) (La Journée industrielle, 7 juin 1933)

L'ordre du jour d'une assemblée extraordinaire convoquée pour le 20 juin comporte l'examen des propositions concordataires à soumettre aux créanciers et de toutes mesures a prendre à cet effet.

Société des Transports de l'Afrique Occidentale (S. T. A. O.) (*La Journée industrielle*, 22 juin 1933)

L'assemblée convoquée extraordinairement pour le 20 juin, par M. Pioton, liquidateur et administrateur *ad hoc* nommé par ordonnance de référé par le tribunal de commerce de la Seine, n'a pu délibérer, un groupe d'actionnaires ayant interjeté appel contre cette ordonnance.

Transports de l'Afrique Occidentale (La Journée industrielle, 30 août 1933)

Une assemblée extraordinaire tenue le 28 août a nommé administrateurs de la société le colonel Jourdan, MM. Lazard, Couve, le docteur Chapelle et M. d'Antichamp.

Transports de l'Afrique Occidentale (Les Annales coloniales, 6 novembre 1933)

Un récent jugement vient d'homologuer le concordat passé entre cette société anonyme, au capital de 15 millions de francs, ayant pour objet l'entreprise de transports aux colonies, avec siège à Paris, 10, rue de Maubeuge, et ses créanciers.

En voici les conditions sommaires : 50 % en six ans, par sixième, pour le premier paiement avoir lieu un an après l'homologation.

Les Assemblées d'hier (Cote de la Bourse et de la banque, 27 juillet 1934)

Société des Transports de l'Afrique Occidentale (S. T. A. O). — Vote de la réduction du capital social de 15 millions à 600.000 fr. et sa réaugmentation à 2 millions en une ou plusieurs fois.

1934 (septembre): CAPITAL RÉDUIT DE 15 À 06 MF



Coll. Jacques Bobée www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Jacques_Bobee.pdf SOCIÉTÉ DES TRANSPORTS DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE S.T.A.O.

600.000 francs Société anonyme au capital de 11.100.000 francs 6.000 divisé en 11.000 actions de 100 fr. chacune

Droits de timbre acquittés par abonnement vvvvvvvv Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel* du 16 septembre 1934

Statuts déposés chez Me Cottenet, notaire à Paris

SIÈGE SOCIAL À PARIS

ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR entièrement libérée Par délégation du conseil d'administration : ? Un administrateur : ? P. Forveille imprimeur de titres Paris-Rodez

Société des Transports de l'Afrique Occidentale (S. T. A. O.) (*La Journée industrielle*, 28 juillet 1934) Une assemblée extraordinaire tenue le 23 juillet, considérant que l'actif net de la société se trouve ramené à 600.000 fr., a décidé de réduire le capital social de 15 millions à 600.000. Elle a ensuite autorisé le conseil à porter le fonds social à 2 millions, en une ou plusieurs fois.

Une première tranche sera émise essaiment, qui portera le capital a 1.400.000 francs.

L'assemblée ordinaire a approuvé le bilan au 31 décembre 1933.

Une affaire d'escroquerie à la charge de Georges Dubois (*Excelsior*, 13 janvier 1935)

Georges Dubois, qui fit chanter Mlle Cotillon, vient de faire l'objet d'un renvoi devant le tribunal correctionnel, pour une affaire d'escroquerie. Georges Dubois était gros actionnaire de la Société de transport de l'Afrique-Occidentale, dont Georges Hurpeau était président.

Une plainte du comité de défense des actionnaires de la société fit découvrir qu'une entente entre ces deux hommes, avec l'aide d'un intermédiaire, Paul-Émile Fiévet, aboutissait à la vente au prix fort, à la société, de terrains agricoles d'une valeur très réduite.

Le rapport de M. Israël, expert-comptable, mentionne qu'un terrain acheté 800.000 francs par Dubois avait été revendu le jour même 2 millions 800.000 francs à la S. T. A. O.

M. Audibert, juge d'instruction, a également compris Hurpeau et Fiévet dans son renvoi en correctionnelle.

Le banquier Georges Dubois est condamné une fois de plus (*Le Matin*, 16 mai 1935)

Le banquier Georges Dubois, l'ami de Bonny, était encore poursuivi, hier, devant la 11e chambre correctionnelle : il était accusé d'escroquerie pour avoir spéculé frauduleusement sur des concessions de terrains au Congo d'une superficie de 12.000 hectares, attribuées pour un prix de 300.000 francs et cédées pour 2.850.000 francs. Il a été condamné à deux ans de prison et 1.000 francs d'amende. Un autre inculpé, Fiévet, qui avait participé à l'opération, a été condamné par défaut aux mêmes peines.

Un minotier de Sens, M. Hurpeau, qui avait cédé les concessions à Fiévet, a été condamné à guatre mois de prison avec sursis et 200 francs d'amende.

Les inculpés étaient défendus par Mes Paironne, Bondoux et Guillot.

Les parties civiles, que représentaient Mes Paul Bizos et Adrien Peytel, ont obtenu le remboursement des sommes escroquées : un expert a été désigné pour évaluer exactement le préjudice.

Nouvelle condamnation de l'escroc Georges Dubois (*Le Petit Parisien*, 16 mai 1935)

La onzième chambre correctionnelle du tribunal a rendu hier son jugement concernant la Société des transports de l'Afrique-Occidentale. Cette entreprise avait

acheté une concession de terrain pour le prix de 300.000 [sic] et, à la suite de manœuvres frauduleuses, l'avait revendue pour la somme de 2.800.000 francs. Georges Dubois, l'ami de Paillant et de Bonny, en sa qualité d'administrateur, avait, en outre, détourné 35.000 actions vendues à son profit personnel.

Le tribunal a condamné Dubois à deux ans de prison et 1.000 francs d'amende. Un complice du nom de Fiévet a subi le même sort, tandis que Hurpeau, minotier à Sens, est condamné à quatre mois de prison avec sursis et 200 francs d'amende. La partie civile obtient des dommages intérêts à fixer par état.

ne obtient des dominages inter

Encore Georges Dubois (*L'Action française*, 16 mai 1935)

[le journal fait mine de ne pas connaître Hurteau, son ancien trésorier de section]

Georges Dubois, qui fut condamné à des peines de prison dans l'affaire des assurances syndicales et dans l'affaire du Crédit municipal, comparaissait à nouveau, hier, devant la XIe chambre correctionnelle, sur la plainte de la Société des transports de l'Afrique occidentale, pour une affaire de carambouillage de titres.

Il a été condamné à deux ans de prison et 1.000 francs d'amende. Un de ses complices, du nom de Fiéver [sic], a été condamné à la même peine ; un autre, du nom de Hurpeau, à quatre mois de prison avec sursis et 200 francs d'amende. — A. M.

DONT ACTE (Le Matin, 18 mai 1935)

M. Eugène Hurpeau, seul minotier à Sens depuis 1931, nous prie de déclarer que la condamnation à quatre mois de prison avec sursis infligée à M. Hurpeau (Georges) minotier à Sens, que nous avons relatée dans le *Matin* du 16 mai, ne le vise nullement.

DONT ACTE (Le Petit Parisien, 19 mai 1935)

M. Eugène Hurpeau, « seul minotier à Sens, 26, rue Carnot, depuis 1931 », prie de préciser que « le minotier de Sens, Hurpeau », condamné à quatre mois de prison avec sursis le 15 mai, dans les poursuites engagée contre le banquier Georges Dubois, se prénomme Eugène [sic : Georges].

338 — Société des Transports de l'Afrique occidentale (S.T.A.O.),

5, rue Berryer, PARIS (8e).

Tél. : Carnot 27-69. — Télég. : Stafocci-Paris. — © : Internat Lugagne, Cogef Lugagne. — R.C. Seine 225.065.

Capital. — Société anon., fondée le 14 septembre 1926, 15 millions de fr. en 150.000 actions de 100 fr. Capital réduit à 600.000 fr. en 1934, le Conseil étant autorisé à le reporter à 2 millions. — Parts de fondateur : 3.000.

Objet. — Transports automobiles au Togo (Contrat de transport avec le Gouvernement du Togo). Agence Renault pour le Togo, le Dahomey et le Niger.

Succursales.Dahomey : Cotonou. — Togo : Lomé, Palimé, Mango, Atakpamé, Anecho, Sokodé.

Conseil. — MM. le colonel Jourdan, présid. ; le comte d'Autichamp, Sassé, André Lazard. Pierre Couve.

Transports de l'Afrique Occidentale (S.T.A.O.) (La Journée industrielle, 9 septembre 1938)

Une assemblée extraordinaire est convoquée pour le 20 septembre en vue de statuer sur la liquidation de la société.

Amélioration des transports (La Journée industrielle, 11 octobre 1938)

À la suite de la demande de résiliation de son contrat par la Société des Transports de l'Afrique Occidentale (S. T. A. O.), concessionnaire des transports administratifs au nord de Blitta, terminus du chemin de fer du Togo, l'administration assurera elle-même ces transports. Les camionnettes postales assureront le transport des voyageurs. L'achat d'un camion a été décidé. Il sera muni d'un gazogène, ce qui permettra de faire des essais pour l'utilisation des carburants de remplacement.

Transports de l'Afrique Occidentale (Les Annales coloniales, 17 octobre 1938)

Faute de quorum, l'assemblée extraordinaire convoquée le 11 octobre, a été reportée en novembre.

Transports de l'Afrique Occidentale (S.T.A.O.) (*La Journée industrielle*, 10 novembre 1938)

Une assemblée extraordinaire tenue le 4 novembre a voté la dissolution anticipée de la société et la nomination d'un liquidateur amiable.

Société anonyme des Transports de l'Afrique Occidentale (La Journée industrielle, 4 décembre 1938)

Cette société, au capital de 600.000 fr., ayant siège à Paris, 5, rue Berryer, vient d'être dissoute. Le liquidateur est M. Jean Belledent, à Paris, 24, rue Rébeval.

(Les Archives commerciales de la France, 2 août 1939)

PARIS. — Dissolution. — Société des Transports de l'Afrique Occidentale « S.T.A.O. », 5, rue Berryer. — Liquidateur : M. Belledent. — *Annonces de la Seine*.
